

Renfort sur ESM

Question

Il est demandé au personnel Ariane Group d'être mobile sur les mois à venir pour renforcer St Médard suite à l'arrêt de production du à la grêle.

Nous avons des volontaires sur Candale mais aucun effort n'est fait côté direction pour accompagner les volontaires. La question a été posée par certaines hiérarchies mais le retour reste négatif. Malheureusement, sans effort pour encourager ce renfort les mobilités risquent d'être très limitées.

Compte tenu des circonstances, la direction envisage-t-elle de revoir sa position afin d'inciter ces mobilités temporaires vers ESM ?

Réponse Direction

Les salariés volontaires intervenant dans le cadre du renfort opérationnel, sur le site de Saint Médard, sont sous le régime de la mission professionnelle.

Chaque salarié en mission sur le site de Saint-Médard se verra dans ce cadre appliquer les dispositions relatives à son statut de rattachement administratif, ainsi que la politique voyage en vigueur au sein d'ArianeGroup.

Conditions de vie au travail : Co-voiturage

Question

Le gouvernement propose une aide pour inciter au co-voiturage, notamment pour les trajets domicile-travail, via une plateforme dédiée (KAROS)

Les entreprises peuvent être partenaires et participer financièrement à cette incitation.

Ariane Group envisage-t-elle de devenir partenaire de KAROS, tout comme nos maisons mères Safran et Airbus ?

Réponse Direction

Différentes applications de Co voiturage ont été testées dans le cadre du PMIE Aéroport depuis 2014 avec un succès mitigé. Votre suggestion sera étudiée dans le cadre de ce PMIE, qui rassemble les grandes entreprises de l'Aéroport (Thales, Dassault, Sabena, Aéroport...)

Conditions de vie au travail : accès au site

Question

Est-il possible de permettre au personnel AGS d'utiliser l'entrée temporaire des entreprises extérieures (via Bat 66 ?)

Le badgeage pourrait toujours se faire au bat 34 sur la route.

La circulation est devenue très dense aux abords du site et génère beaucoup de stress pour les salariés pour être à l'heure, cet accès serait un gain de temps et apporterait un peu de sérénité.

Réponse Direction

L'entrée du bâtiment 66 est fermée actuellement. Le plan de circulation actuel a été élaboré pour minimiser les risques de déplacement sur site. La situation génère des contraintes, nous en sommes bien conscients, mais n'est que temporaire.

Application du Code du travail et accords collectifs : Report de congés

Question

Ne pourrions-nous pas envisager de transférer automatiquement le solde des congés de l'année N en N-1 sans qu'il soit nécessaire au salarié d'en faire la demande dans e-temptation

Réponse Direction

L'Article 5.1.2.2 de la Convention Herakles précise que le report de congés est autorisé à titre exceptionnel. Un automatisme de report irait à l'encontre de ce caractère exceptionnel

Conditions de vie au travail : Accès véhicules sur site

Question

Auparavant, nous pouvions disposer de 2 macarons pour rentrer les véhicules sur site. Depuis l'année dernière, nous ne pouvons disposer que d'un seul macaron.

Nous vous demandons la possibilité de disposer à nouveau de 2 macarons pour faciliter la vie des salariés.

Réponse Direction

Un seul macaron est en principe délivré pour rentrer le véhicule sur site. A titre exceptionnel, pour un motif dûment justifié, une demande de dérogation peut être déposée auprès du service Sureté pour qu'un second macaron soit délivré.

**Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !**



**POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT**